

<b>Ville de Genève</b> Administration centrale
Reçu le <b>28 AVR. 2016</b>
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

## ARRÊTÉ

### DIFFUSION

Mme Alder  
M. Barazzone  
Mme Salerno

**1629-2016**

MM. Pagani  
Kanaan  
Mmes Charollais  
Heurtault-Malherbe  
Luthi  
Bohler  
MM. Moret  
Burri  
Macherel  
Krebs  
Chrétien  
Lupini  
Vicente  
Mermillod  
Schweri

SCM  
Service juridique  
Dossiers-Documentation

constatant l'aboutissement du référendum contre la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Genève, du 19 janvier 2016, (PR-994) ouvrant un crédit de 8'071'635 francs destiné à la requalification complète de l'allée périphérique de la Plaine de Plainpalais côté avenue Henri-Dunant, la finalisation de l'aménagement côté avenue du Mail, comprenant au total la plantation de 87 arbres, la transplantation de 54 arbres, la mise en place des réseaux en sous-sol et d'équipements pour les marchés ainsi que le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité

27 avril 2016

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu les articles 68, 77 et 78 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;

vu les articles 5, 85 à 94 et 180 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;

vu l'article 62, alinéa 1, lettre c, de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985;

vu l'article 3C et l'annexe 5 du règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 12 décembre 1994;

vu l'affichage de la délibération dans la commune le 28 janvier 2016, avec un délai référendaire arrivant à échéance le 8 mars 2016;

vu le dépôt des signatures auprès du service des votations et élections le 8 mars 2016,

### ARRÊTE :

1. Les listes de signatures ont été déposées dans le délai légal prescrit.

2. La vérification des signatures déposées à l'appui de la demande de référendum contre la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Genève, du 19 janvier 2016, (PR-994) ouvrant un crédit de 8'071'635 francs destiné à la requalification complète de l'allée périphérique de la Plaine de Plainpalais côté avenue Henri-Dunant, la finalisation de l'aménagement côté avenue du Mail, comprenant au total la plantation de 87 arbres, la transplantation de 54 arbres, la mise en place des réseaux en sous-sol et d'équipements pour les marchés ainsi que le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, a donné les résultats suivants :

nombre de signatures annoncées par les déposants :	8'300
nombre de signatures contrôlées :	4'937
nombre de signatures validées :	4'021

3. Le nombre de 4'000 signatures valables exigé par la constitution pour faire aboutir le référendum étant atteint, celui-ci a abouti.

Conformément aux articles 130B, alinéa 1, lettre b de la loi sur l'organisation judiciaire, du 26 septembre 2010 (LOJ ; E 2 05), 17, alinéa 4, 62, alinéa 1, lettre c et 65 de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985 (LPA ; E 5 10), le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès de la chambre constitutionnelle de la Cour de justice (18 rue du Mont-Blanc, case postale 1956, 1211 Genève 1) dans les 6 jours qui suivent sa publication dans la Feuille d'avis officielle (art. 92, al. 2 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 ; LEDP ; A 5 05). L'acte de recours doit parvenir à l'autorité ou être remis à son adresse à un bureau de poste suisse ou à une représentation diplomatique ou consulaire suisse au plus tard le dernier jour du délai avant minuit. Il doit indiquer, sous peine d'irrecevabilité, l'arrêté attaqué, les conclusions du recourant, les motifs et moyens de preuve, et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Communiqué à :  
CHA (SVE, DSOV, DAJ) 1 ex.  
SSCO 1 ex.  
Mairie Ville de Genève 1 ex.  
FAO 1 ex.  
Comité référendaire : 1 ex.  
M. Séverin Brocher  
Bd. Carl-Vogt 82 - 1205 Genève



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat,